MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ACADEMIE DE BORDEAUX



Lycée V. Duruy Mont de Marsan

CONSEIL D'ADMINISTRATION du 21 juin 2010

La séance est ouverte à 18 h 10. Le quorum est atteint avec 20 membres présents sur 29 (annexe 1). L'ordre du jour est adopté (annexe 2) MILE BEZELGA sera secrétaire de séance. Le présent procès verbal compte 29 pages, annexes comprises

Le conseil souhaite la bienvenue à M. BACHÉ, nouveau représentant du Conseil Régional en son sein. M. BACHÉ informe le CA de sa disponibilité et de sa volonté d'aider l'établissement. Il en est remercié.

Le procès verbal du CA précédent soulève une remarque de la part de Mme ROI, représentante de parents FCPE, qui s'étonne de la brièveté du paragraphe concernant le nouveau système d'identification au restaurant scolaire. Elle aurait souhaité que la phrase « une discussion s'engage » soit remplacée par un résumé de cette discussion, faisant apparaître les réticences de certains devant ce système, malgré l'accord de la CNIL confirmé par le Proviseur. Après cette remarque ce PV est adopté.

1. Répartition horaire.

Dans le cadre de la réforme de la classe de seconde, 10 h 30 sont à disposition de l'établissement pour organiser les enseignements à effectifs allégés.

Diverses réunions, dont les réglementaires, ont été tenues : réunions de travail avec les personnels volontaires, conseil de vie lycéenne, conseil pédagogique, commission permanente. Le tableau figurant en annexe 3 résume les hypothèses envisageables.

0.5 h étant obligatoirement consacrée à l'ECJS, il reste 10 h disponibles par division.

Sur ces heures, un certain nombre est mobilisé par les enseignements d'exploration, comme le montre le tableau « hypothèses de groupes ». La mutualisation des moyens sur l'établissement permet de consacrer seulement 0.5 h à ces enseignements d'exploration et donc 9.5 h restent disponibles pour les enseignements obligatoires.

Un consensus a été rapidement trouvé sur français, HG, maths, physique, langue 1 et accompagnement personnalisé. Il restait alors 2 heures disponibles

L'hypothèse proposée par le chef d'établissement (colonne hypothèse de février) était 1 h en LV2 et 1 h en SVT. Il présente à nouveau son point de vue : harmonisation des 2 langues, dans une perspective de fusion LV1 - LV2, comme le préconisent les instructions, et conservation d'une demi-heure de cours en classe entière en SVT.

L'hypothèse 2 a été élaborée à la demande des enseignants de SVT qui souhaitent fortement conserver des TP d'une heure trente.

Mlle CAMPAGNOLLE, au nom des enseignants, annonce qu'elle refusera de choisir : il n'appartient pas aux professeurs, de son point de vue, de fixer des priorités entre disciplines, avec toutes les conséquences que cela a. Elle regrette que cette définition ne soit plus nationale.

M. BACHÉ s'interroge sur l'intérêt des élèves, qui est bien difficile à déterminer, surtout pour une mise en place.

Le conseil pédagogique et la commission ont refusé de se prononcer sur ce choix et il a été annoncé lors de la CP de jeudi qu'un vote serait proposé entre ces 2 hypothèses au CA.

Cependant vendredi le coordonateur disciplinaire d'histoire a participé à une réunion pédagogique académique d'où il est ressorti que, vu le programme, l'heure de travail en effectif allégé n'était pas indispensable et n'est donc pas demandée par les enseignants.

Une hypothèse 3 est donc envisagée pour la première fois.

Les conditions réglementaires du vote sont précisées à la demande de M. COLLING: si une proposition n'est pas adoptée par le CA, la réglementation prévoit un 2° conseil dans les 10 jours, au cours duquel, si aucune autre proposition ne remporte l'accord du CA, la proposition du chef d'établissement s'impose.

Il est également précisé que le choix de cette année n'est en aucun cas définitif : le CA devra se prononcer l'an prochain sur le même sujet pour la rentrée suivante. Rien n'est donc acquis d'une année sur l'autre, d'autant plus que l'arrivée de la réforme en 1° puis en Terminale jouera sans nul doute sur la marge de globalisation horaire possible.

Il est ensuite procédé au vote. L'hypothèse 3 recueille 9 voix. Il y a 11 abstentions et aucune voix pour les autres hypothèses (hypothèse 1, hypothèse 2, contre les 3 hypothèses, refus de vote).

2. Accompagnement personnalisé.

M. PEILLON a conduit plusieurs séances de travail sur cette nouveauté et en présente la synthèse.

L'idéal, que seules des contraintes matérielles et organisationnelles empêcheraient d'atteindre, est le suivant : 2 heures dédoublées par classe, 2 classes en parallèle pour des séquences de 2 heures avec 4 professeurs concernés.

Un découpage de l'année est proposé.

Des travaux par thèmes pourront être envisagés dans chacune de ces périodes. Un exemple de document de travail proposé par l'Académie de Bordeaux a été communiqué aux enseignants.

La question de l'évaluation est alors évoquée : alors que l'esprit de cette innovation pédagogique est de ne pas évaluer directement, mais de faire acquérir à l'élève des compétences réinvesties ailleurs, la première demande des lycéens lors du CVL a concerné « les notes ».

S'il semble donc indispensable qu'une évaluation ait lieu pour les élèves au cours de cet accompagnement personnalisé, que cette évaluation concerne obligatoirement des compétences, la question d'une évaluation chiffrée se pose. L'expérience de l'IDS est significative à cet égard. Cet enseignement expérimental a essayé de procéder à une évaluation par compétences exclusivement, au cours du 1° trimestre. Les fortes demandes des élèves et des familles ont conduit les enseignants lors des trimestres suivants à doubler cette évaluation par une note. Le document proposé est donc modifié sur ce point : si les compétences recherchées lors de l'AP devront obligatoirement être évaluées, la possibilité de noter restera ouverte au cas par cas. La version définitive, figurant en annexe 4, est mise au vote et recueille l'accord unanime du CA.

3. Projets pédagogiques

A l'occasion de l'appel à projets faits par le Conseil Régional dans le cadre de la Mission Jeunesse, il est proposé au CA de présenter 3 projets fédérant trois axes de travail dans l'établissement.

Un volet citoyenneté - environnement, dont le coût global sera 4.000 euros, un volet éducation aux medias pour un coût global de 3.800 euros et un volet santé qui regroupera les actions du CESC parmi lesquelles une action commune avec les lycées Despiau et Estève : une représentation théâtrale suivie d'un débat mené par des professionnels sur le SIDA (coût estimé : 5.000 €).

Le CA accepte ces trois projets dont une synthèse figure en annexe 5.

Par ailleurs le conseil d'administration donne son accord de principe à l'unanimité au projet de voyage de M. FRICOT, qui souhaite conduire une classe de terminale E5 à Berlin, Munich et Cracovie dans le cadre d'un travail sur le devoir de mémoire. L'important budget de cette opération sera en partie couvert par des subventions prévues en provenance de diverses associations. Le coût pour les familles ne devrait pas dépasser $240 \, \text{€}$. Un projet plus précis sera présenté au CA de rentrée.

4. Règlements intérieurs

La nécessité d'un toilettage du règlement intérieur est fréquente. Cette année elle est d'autant plus utile que deux points particuliers sont à étudier :

La création d'une commission dite « éducative » : cette instance est destinée à faire prendre conscience à certains élèves de la gravité de la situation sans pour autant les traduire immédiatement en conseil de discipline

La nécessité, à la demande de la FCPE, de ne plus faire figurer sur le bulletin la mention « avertissement ». S'agissant d'une sanction prononcée par le chef d'établissement, l'avertissement (ou le blâme) n'a pas sa place dans un document émanant du conseil de classe et doit être effacé du dossier de l'élève à chaque rentrée, ce que son inscription sur le bulletin rend impossible.

Les 2 modifications consécutives et quelques autres points de détail ont été discutés en commission permanente et adoptés.

De même le règlement de l'internat a été légèrement amendé et adopté en CP. Les versions proposées au vote figurent en annexe 6 et 7.

Les 2 projets soumis au vote recueillent tous deux un accord unanime du C.A.

Ces R.I. seront donc en application dès la prochaine rentrée, sous réserve de vérification de leur légalité par les autorités de tutelle.

5. Crédits d'Etat

Le montant alloué pour les crédits dits « LOLF » est cette année de $5.638 \, \epsilon$, soit une baisse de 33.6 % par rapport à l'année précédente (- 2 853 ϵ) et une baisse de 44 % par rapport à 2008/2009.

M. l'intendant propose une répartition figurant en annexe 8.

La priorité a été donnée aux dépenses régaliennes obligatoires (CFC et stages) et aux fonds sociaux. Devant la préfiguration de la pénurie pour les fonds sociaux, il est proposé de prélever 1.000 € sur le J32 (il s'agit d'un reliquat concernant des projets scientifiques) et d'affecter cette somme aux crédits à répartir.

- Les droits de reproduction sont donc proposés pour 1.240 €
- Les stages en entreprises pour 610 €, dont 177 déjà dépensés sur janvier à juin 2010.
- 274.85 € sont affectés à une régularisation concernant des projets pédagogiques artistiques et culturels (action théâtre de Mme AURENSAN)
- Le montant disponible pour les fonds sociaux sur l'année scolaire à venir sera de 4.513,15 €, plus l'éventuel reliquat de la gestion en cours. D'ores et déjà, il faut s'attendre à ce que ce montant soit très juste. Des priorités devront être fixées dès le début de l'année.

Le Conseil d'administration est unanime pour déplorer fortement cette diminution et ses conséquences sur les conditions matérielles de travail et de vie des élèves les plus fragiles socialement.

La proposition de répartition est soumise au vote. Cette répartition est adoptée par 17 voix pour et 3 contre.

6. <u>Décisions budgétaires modificatives</u>

M. l'intendant présente la DBM n° 5, pour information (annexe 9). Cette DBM ne soulève pas de remarques.

Il propose ensuite au vote la DBM 6 (annexe 10) destinée à prendre comptablement en charge la répartition des crédits d'Etat précédemment évoquée. La DBM est adoptée par 17 pour et 3 contre.

7. Logements de fonction

La répartition pour l'année 2010-2011 des logements de fonction du lycée est proposée selon le document annexe 11.

Par rapport aux années antérieures une modification a été apportée : elle concerne le logement attribué à la Secrétaire d'Intendance (actuellement M^{me} GONZALES). En effet l'intéressée ne l'occupe pas car elle bénéficie d'une dérogation à loger. Le Lycée en a d'ailleurs profité pour le louer, à titre précaire, cette année pour un loyer de 550,00 €/mois. Il est fort possible que ce poste nous soit retiré lors de son départ en retraite. En conséquence il est proposé de substituer cette affectation de la SASU au nouvel attaché d'Intendance qui arrive à la rentrée 2010 (création d'un poste de fondé de pouvoir en raison de l'agrandissement de l'Agence Comptable du lycée).

Par ailleurs M. DUFIET, représentant les personnels territoriaux, interroge le conseil sur les contreparties (astreintes) liées à la mise à disposition de cet avantage.

D'une part le Proviseur rappelle que chaque fois qu'un logement est attribué à un agent non cadre A ou B, le service de garde s'en ressent. Il est donc nécessaire qu'il y ait un intérêt pour l'établissement et les élèves dans une équitable répartition entre cadres A, B et C, et donc une contrepartie. Par ailleurs si tous les agents ne sont pas logés, le logement de certains ne doit pas créer d'inégalités entre agents logés gratuitement et agents non logés.

M. BACHÉ invite le personnel concerné et l'administration à se rapprocher des services de la Région pour connaître la réglementation à cet égard : le CTP a certainement eu cette question à traiter.

Le tableau proposé au Conseil Régional est accepté à l'unanimité, sous réserve de la régularité réglementaire de ces contraintes associées aux logements.

8. Convention de restauration

La convention actuellement en vigueur entre le lycée et le collège Victor DURUY pour l'accueil des collégiens est obsolète sur certains points et nécessitait quelques aménagements : les prestations des collégiens sont perçues directement par les services gestionnaires du collège, ce qui entraı̂ne des frais de correspondance et recouvrement. Il est proposé que le collège conserve 1 % des droits constatés afin de couvrir ces frais. Par ailleurs le système de surveillance méritait d'être précisé.

Le document adressé avec les convocations au présent CA a été modifié sur quelques points lors de la commission permanente : à la demande de la représentante de la FCPE, il a été rédigé de telle sorte qu'apparaisse clairement la gratuité de la 1° carte pour ceux des élèves qui refuseraient le contrôle d'accès biométrique.

Le document final est proposé au vote. Il est adopté à l'unanimité et figure en annexe 12. Il deviendra exécutoire après un éventuel vote à l'identique par le CA du collège.

9. Autres décisions à caractère financier.

Le CA donne son accord à l'unanimité pour que l'établissement accepte les dons suivants : En provenance du FSE du collège : participation au voyage en Italie d'élèves latinistes et

italinisants: 148 €

Don du FSE du lycée, au titre de sa participation au voyage à Toulouse : 269.20 €

Dons de diverses associations (devoir de mémoire) pour le voyage en Normandie : 2.310 €

Dons de diverses associations (devoir de mémoire) pour le voyage à Paris : 6.020 €.

A ce sujet le Proviseur regrette que, malgré les informations communiquées, le journal local n'ait pas fait écho de l'honneur rare pour des lycéens : les élèves de ce voyage ont ranimé la flamme au Soldat Inconnu sous l'Arc de Triomphe le 14 avril.

Le CA donne également son accord unanime au recrutement traditionnel de 4 maîtres au pair pour l'année 2010/2011, les frais afférents étant pris en charge par le chapitre J1 (hébergement).

10. <u>Informations diverses</u>

- Le Proviseur communique à l'assemblée les dernières subventions votées par le Conseil Régional au bénéfice de l'établissement :

- 7.380 € pour une aide à des voyages (Paris, Italie, GB)
- 23.000 € pour changer le mobilier de 7 salles de classe
- 15.000 € pour l'aménagement immobilier (électricité, protection contre l'intrusion, ...) de la salle destinée à recevoir l'atelier medialangues pour lequel la subvention en ce qui concerne l'équipement (25.000 €) avait déjà été votée
- 12.000 € pour le changement de la centrale d'alarme incendie et intrusion.

Il espère que le changement d'interlocuteur chez le mandataire chargé des travaux permettra une mise en œuvre rapide de ces travaux et ceux votés précédemment.

- M. COLLING, représentant des parents d'élèves, intervient ensuite en sa qualité de Président de la Croix Rouge montoise pour remercier la classe ayant participé à la collecte sur la voie publique au bénéfice de son association. Cette classe avait déjà été à l'initiative d'une opération de don pour Haïti et avait participé à des opérations « devoir de mémoire ». Elle s'est fortement mobilisée puisque tous les élèves montois ou internes ont participé à cette opération un mercredi après-midi recueillant ainsi la somme de 582.94 €, soit le quart de la collecte montoise sur une semaine.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 20 heures 30.

Le secrétaire de séance M. BFZFL*GA* Le Proviseur, Président J. D. DAUX